



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE 3 JUILLET 2025


<p>Nombre de conseillers : en exercice.....33</p> <p>présents21 puis 22 à partir du point 3</p> <p>pouvoirs.....6</p> <p>absents.....6 puis 5 à partir du point 3</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le TROIS JUILLET, à vingt-et-une heures,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 26 juin 2025, par affichage du 26 juin 2025, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
--	---

Délibération n°27	Approbation du procès-verbal du 15 mai 2025	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°28	Créations, suppressions de postes et autorisation de recourir à du personnel contractuel.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°29	Approbation de la convention relative à la contribution de la part de la commune de Montmagny aux dépenses de fonctionnement des classes primaires sous contrat d'association de l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique (OGEC) Notre Dame de la Providence.	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°30	Approbation de l'avenant n°1 à la convention pour le transfert de la gestion d'une emprise du domaine public régional au profit de la commune de Montmagny.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°31	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association sportive du collège Nicolas Copernic.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°32	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Montmagny Basket.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°33	Approbation de la demande de subvention auprès du service des sports du Conseil Régional d'Île-de-France et du Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football pour la construction des vestiaires, sanitaires et club house du projet de pôle tribunes sportives au complexe sportif Charles Grimaud.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°34	Attribution de la participation communale au profit de l'association « Aiguillage » dans le cadre des actions de prévention spécialisée au titre de l'année 2025.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°35	Approbation du projet jeunesse.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°36	Adhésion au Sigeif de la commune de Villejust (91) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°37	Modification de la rémunération du congé de maladie ordinaire.	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°38	Rapport annuel d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) exercice 2024.	Adoptée à l'unanimité

Délibération n°39	Définition du mode de fixation des amortissements des immobilisations de la commune.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°40	Approbation de la garantie d'emprunt accordée à IMMOBILIÈRE 3F – Réhabilitation de 41 logements situés 1 place de la Division Leclerc à Montmagny (Opération 3008L).	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°41	Approbation de la garantie d'emprunt au profit de la société d'HLM Immobilière 3F pour la réhabilitation de 40 logements sis 102, rue Carnot à Montmagny (opération R303L).	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°42	Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Plaine Vallée dans le cadre d'un accord local à compter du renouvellement des conseils municipaux en 2026.	Adoptée à la majorité (1 ABSTENTION)
Délibération n°43	Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.	Dont Acte

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Plaine Vallée

Patrick FLOQUET.



Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, les délibérations susmentionnées dans le présent compte-rendu peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la date où elles sont devenues exécutoires.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyen » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».